



Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté de Mme le Préfet interdisant la fréquentation de tous les massifs forestiers ainsi que certains lieux naturels et touristiques du département de l'Aude.

Toute infraction sera sanctionnée de 135 €

Nous avons reçu des informations sanitaires nous précisant que le pic de la pandémie COVID19 va être atteint dans les jours qui suivent.

Ce matin, nous avons eu une réunion à la Maison de Santé Pluridisciplinaire avec les 3 médecins et pris des dispositions en fonction de l'évènement que nous devons tous craindre.

La santé de tous les habitants de notre commune dépend du comportement individuel de chacun d'entre nous.

Nous avons tous notre vie en danger.

A partir d'aujourd'hui, évitez tous déplacements dans le village et utilisez le service de livraison pour les denrées alimentaires et pharmaceutiques.

Respectez toutes les précautions indiquées dans le document ci-joint.

Sachant compter sur vous,

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne santé. Ensemble nous nous en sortirons.

Le 27 mars 2020
Le Maire,
Alain FABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Fabre", written over the printed name.